

Département des Pyrénées - Orientales
Commune de REAL

SEANCE du : 12 04 2023
Convocation du : 07 04 2023
Membres en exercice : 07
Membres présents : 05
Membres absents excusés : 2

Présents : Mesdames RIVIERE Jeanine, PRUDENTOS Stéphanie, ARNAU Conchita Messieurs BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc,

Absents : LLENSE Patrick PINEL Gilbert,

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-trois le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

OBJET de la délibération **Demande d'aide à l'Agence de l'Eau -EP- Tranche 5**

M le maire explique à l'assemblée qu'il a lieu de demander la subvention nécessaire à l'agence de l'eau afin de continuer à réaliser les travaux de rénovation des réseaux en eau potable sur la commune de Réal évalués à,

~~—293 940€ HT—~~

Montant des travaux.....173 340.80€.... 80%

Agence de l'eau 150 290.14€.... 20%

Autofinancement..... 23 050 .66€... 20%

Oui cet expose le conseil municipal décide :

- De réaliser l'opération tranche 5 sur le réseau d'eau potable (étude et travaux) selon les principes de la Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable
- De mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable
- De solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour la réalisation de cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme, et exécutoire

Fait à REAL,

Le secrétaire de séance

Le maire,
Jean Luc SEGUY

Prudentos Stephanie


